
LA REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE (RD)

POUR LE DROIT À UN PROCESSUS DÉCISIONNEL
JUSTE ET ÉCLAIRÉ DES PERSONNES
DEMANDEUSES D'ASILE

COLLOQUE DU CERDA - 23 OCTOBRE 2024

NICOLAS GAGNON-MCMAHON

T.S. ET CHEF D'ÉQUIPE DE LA REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE

AMÉLIE BOMBARDIER

T.S. ET SPÉCIALISTE EN ACTIVITÉS CLINIQUES





OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- INFORMER/SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ DU SERVICE DE LA REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE ;
- AIDER À IDENTIFIER LES PERSONNES DEMANDERUSES D'ASILE DONT LA VULNÉRABILITÉ REQUIERT LA PRÉSENCE D'UN.E REPRÉSENTANT.E DÉSIGNÉ.E ;
- OUTILLER LES PROFESSIONNELS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ LORSQU'ILS FONT FASSE À DIFFÉRENTS TYPES DE VULNÉRABILITÉ QUE VIVENT LES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE ;



PLAN DE PRÉSENTATION

- PRAIDA C'EST QUOI?
- LE PROCESSUS D'UNE DEMANDE D'ASILE
- QU'EST-CE QUE LA REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE?
- INTERSECTIONALITÉ ET APPROCHE INTERCULTURELLE AU CENTRE DES INTERVENTIONS À LA RD
- STRUCTURE DE L'ÉQUIPE RD
- VIGNETTES CLINIQUES
- QUELQUES ENJEUX
- QUE FAIRE DEVANT DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE QUI PRÉSENTENT DES VULNÉRABILITÉS IMPORTANTES ?
- QUESTIONS ET COMMENTAIRES



MISSION DU PRAIDA

Faciliter l'établissement, l'intégration et l'inclusion des demandeurs d'asile au Québec, selon un mandat du Ministère de la Santé et des Services sociaux

ÉQUIPES PSYCHOSOCIALE ET INFIRMIÈRE

ÉQUIPE D'ACCUEIL PSYCHOSOCIAL

- Évaluation, information (démarches d'immigration, installation et intégration) et orientation et référence vers les ressources selon les besoins.

ÉQUIPE DE SUIVI PSYCHOSOCIAL ADULTE

- Suivi psychosocial des usagers qui présentent des problèmes situationnels liés au vécu pré-péri-post migratoire et au processus d'immigration.

ÉQUIPE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)

- Le PRAIDA offre un suivi volontaire aux mineurs se trouvant au Canada sans leurs parents. Le suivi vise l'intégration et le bien-être du mineur dans la société d'accueil jusqu'à la réception de leur statut de résident permanent ou leur majorité.

ÉQUIPE SANTÉ

- Évaluation sommaire, référence et orientation des personnes présentant une condition de santé.

ÉQUIPE HÉBERGEMENT

- Deux sites d'hébergement (YMCA et Port-Royal) offrant 1150 lits. Équipe de T.S., infirmières et sage-femme sont présents sur place.

ÉQUIPE DE REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE



QU'EST-CE QUE LA REPRÉSENTATION DÉSIGNÉE?

"S'assurer que les vulnérabilités des personnes que nous représentons ne jouent pas contre elles, et ce, tout au long du processus d'asile".

Anna Kozlowski, T.S./RD au PRAIDA

RÔLE DANS LE CONTEXTE D'UNE DEMANDE D'ASILE

Une personne nommée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) afin de veiller aux meilleurs intérêts des personnes, qui selon le Tribunal, ne sont pas en mesure de comprendre la nature de la procédure :

- Mineurs non accompagnés ;
- Mineurs accompagnés par un parent, mais le Tribunal considère que les parents ne sont pas en mesure de le faire ;
- Adultes ;

Rôle amené à changer selon la situation de la personne.

Une posture qui s'inscrit à la jonction des domaines du droit et du travail social et qui s'actualise en collaboration avec le conseil juridique.

Considérant les principes de justice naturelle, la représentation désignée permet la défense des intérêts supérieurs des personnes demandeuses d'asile vulnérables en assurant l'équité au niveau de l'accès à la justice.



JUSTICE NATURELLE

La justice naturelle comprend les règles qu'un tribunal administratif est tenu de respecter pour assurer une prise de décision équitable.

Les deux composantes fondamentales de la justice naturelle sont :

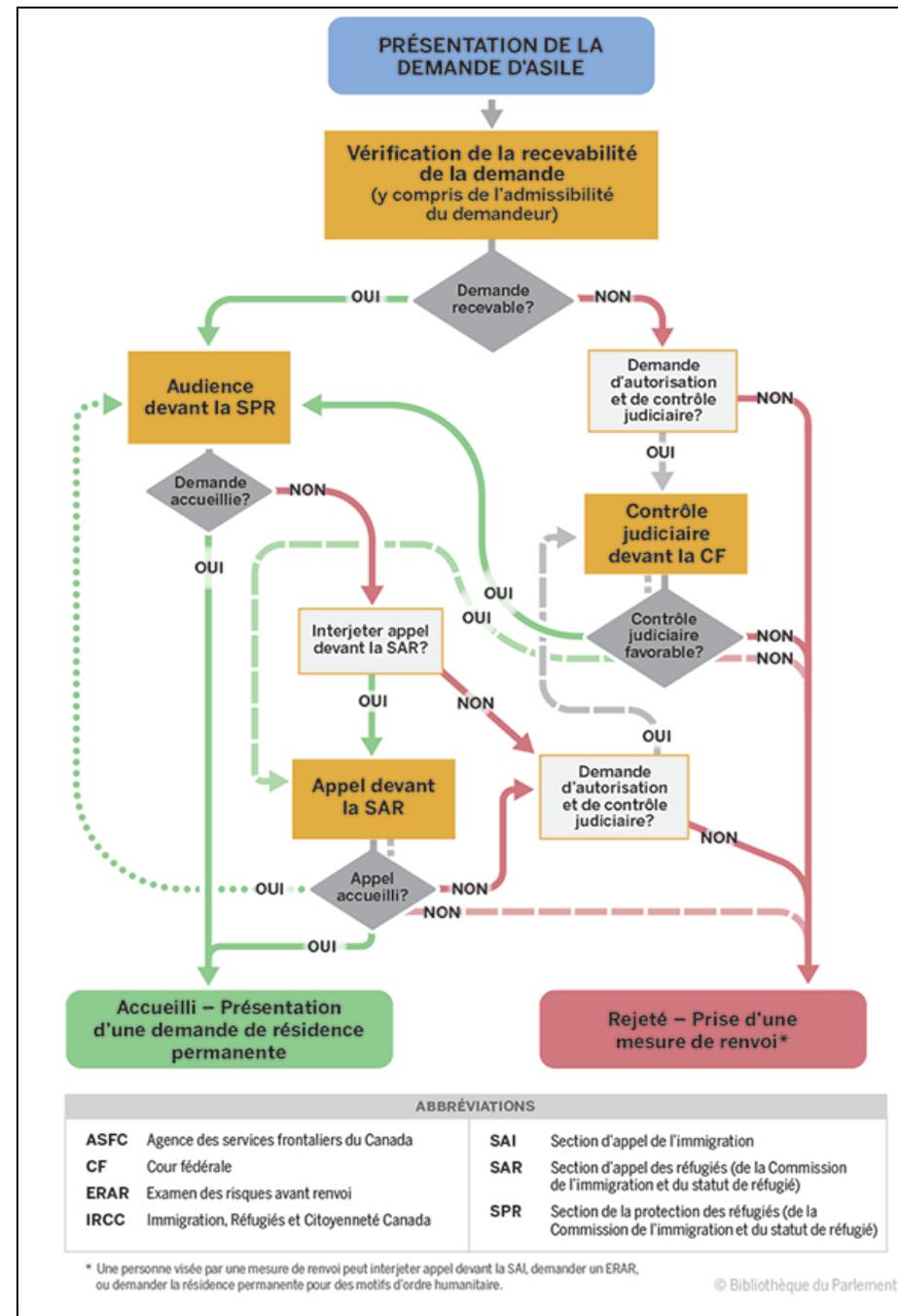
- 1) le droit de se faire entendre
- 2) le droit de connaître la cause à réfuter

LE PROCESSUS D'UNE DEMANDE D'ASILE AU CANADA

À noter que la représentation désignée du PRAIDA agit dans trois sections de la CISR :

- Section de la protection des réfugiés (SPR)
- Section d'appel des réfugiés (SAR)
- Section d'immigration (SI)

Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#), L.C. 2001, ch. 27.



LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES D'ASILE

- IDENTITÉ
- CRÉDIBILITÉ
- Crainte subjective
- Protection de l'État
- Possibilité de refuge interne (PRI)
- Risques prospectifs





BREF HISTORIQUE

- **1989** Création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), le plus grand tribunal administratif du Canada.
- **1990** Le SARIMM (Service d'aide aux réfugiés-es et aux immigrants-es du Montréal Métropolitain) signe une entente de service avec la CISR afin d'assurer les services d'une représentante désignée.
- **1997** Le SARIMM est intégré au CLSC Côtes-des-Neiges. Une seule TS assure toujours le mandat de RD.
- **2006** Fusion du SARIMM et du Service d'aide aux voyageurs et aux immigrants (SAVI), qui devient le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA).
- **2017** Hause importante des demandes d'asile au Québec.
- **2017-2024** Les demandes RD provenant de la CISR augmentent en flèche. L'équipe de représentation désignée s'accroît tranquillement afin de répondre à la demande. Depuis peu, l'équipe est formée de cinq représentantes désignées et d'un chef d'équipe.



DIFFÉRENCES ENTRE TS ET RD

TRAVAILLEUSE SOCIALE

- Suivi psychosocial (clinique) ;
- Plan d'intervention coconstruit avec la personne ;
- Évaluation du fonctionnement social ;
- Recommandations et références selon l'évaluation de la situation ;
- Contexte volontaire ;

REPRÉSENTANTE DÉSIGNÉE

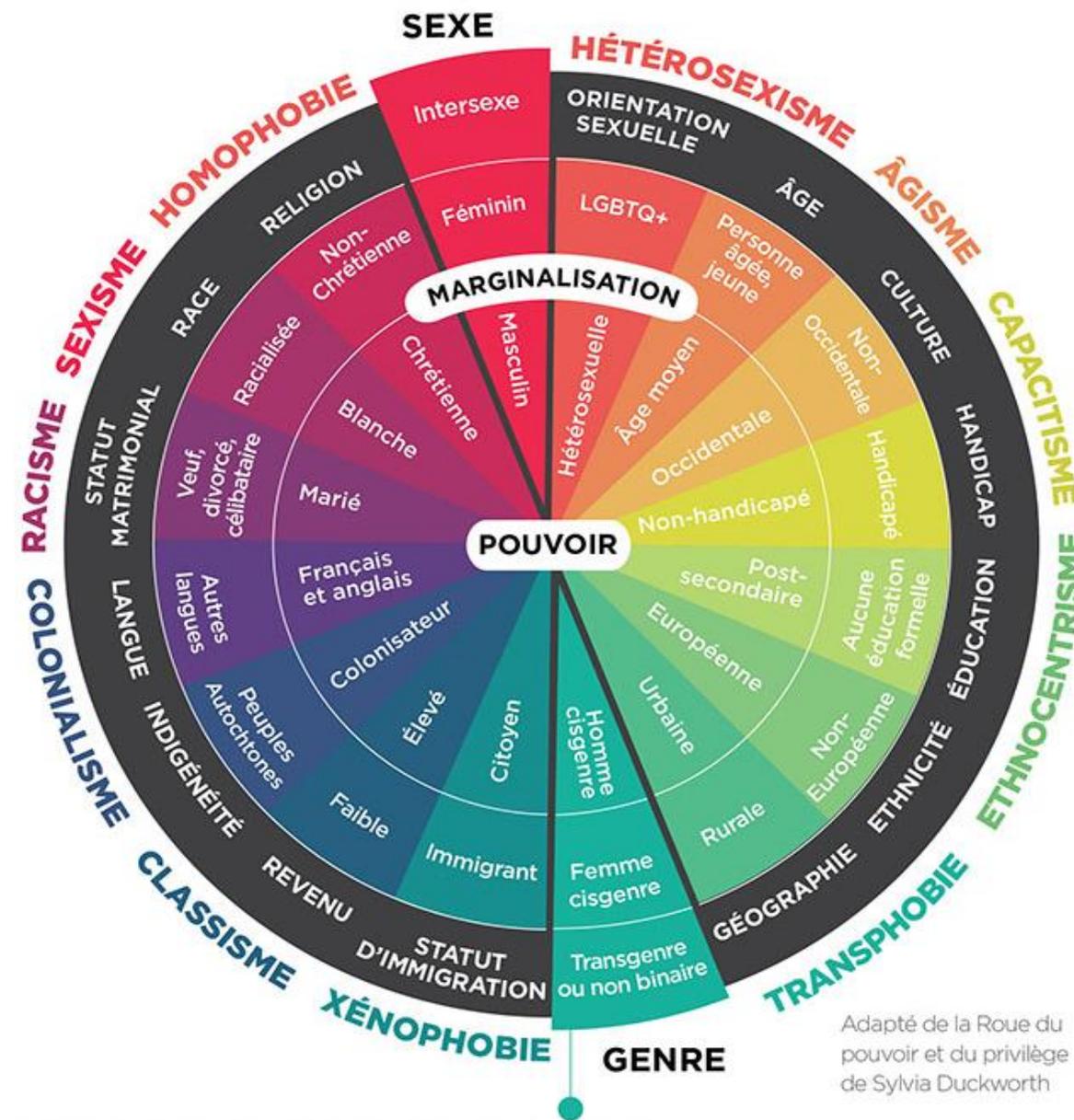
- Suivi socio-juridique ;
- Plan d'intervention est d'accompagner la personne dans chacune des étapes du processus d'asile devant certaines sections de la CISR ;
- Évaluons la capacité de la personne à se mobiliser et à témoigner le jour de l'audience ;
- Recommandons des accommodements procéduraux basés sur nos impressions cliniques ;
- Pouvoir décisionnel important ;
- Contexte non volontaire ;

INTERSECTIONNALITÉ AU CENTRE DES INTERVENTIONS À LA RD

La beauté de la RD se trouve dans la capacité à saisir les croisements entre les multiples réalités que vit la personne...

dans le but de remettre la personne dans son contexte et de s'assurer que le Tribunal évalue de façon juste, exempt (le plus possible) de biais négatifs.

RD = neutralité et objectivité dans un processus soumis à la subjectivité d'un.e commissaire.



Des termes liés à l'identité de genre incluent :

Agenre	Au genre fluide	Genre neutre	Homme transgenre
Bigenre	Genderqueer	Non binaire	Femme transgenre



APPROCHE INTERCULTURELLE

- DÉCENTRATION

Reconnaître son propre système de références.

- PÉNÉTRATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'AUTRE

Reconnaître le système de références de l'autre à travers l'écoute et la curiosité.

- NÉGOCIATION

Compromis et coexistence des systèmes de références respectifs.

LE TRIAGE MNA

- Présentation du rôle et vulgarisation du processus d'une demande d'asile au Canada ;
- Accompagnement au niveau des formulaires à remplir dont le Formulaire de demande d'asile (FDA), pièce centrale de la demande ;
- Accompagnement au niveau de la rédaction du narratif ;
- Recherche d'un conseil acceptant le mandat d'aide juridique ;
- Planification des rencontres avec le conseil ;
- Confirmation du dépôt de la demande d'asile à la CISR ;

PRÉPARATION VERS AUDIENCE DEVANT LA SPR

- Présentation du rôle et vulgarisation du processus d'une demande d'asile au Canada ;
- Informons sur le rôle et les responsabilités du conseil juridique et leurs recours ;
- Recherche d'un conseil juridique, au besoin;
- Mise à jour du dossier complet (FDA, narratif) ;
- Aide à la collecte des preuves nécessaires au dossier ;
- Planification des rencontres préparatoires avec le conseil ;
- Préparation du témoignage et mise en contexte pour audience;
- Accompagnement lors de l'audience (conférence préparatoire, accommodements) ;
- Suivi post audience pour planification/vulgarisation de la suite du processus de régularisation ;

MINEURE NON ACCOMPAGNÉE

VIGNETTE 1



- Jeune fille de 15 ans, originaire du Tchad ;
- Mariage forcé si elle ne quitte pas le pays. Son père orchestre le tout depuis plusieurs années avec un homme sexagénaire et aisé. Alliance confirmée et liée à la dote ;
- Mère veut que sa fille puisse choisir de se marier avec la personne qu'elle désire ;
- Jeune désire plus que tout aller à l'école et souhaite devenir médecin. Elle n'est pas au courant du mariage à venir ;
- Habite avec sa tante maternelle à Montréal et elle ne sait pas pourquoi elle a dû quitter rapidement le Tchad ;
- Le père vient à savoir que la mère a aidé sa fille à quitter. Impact important sur la mère de la jeune, vit maintenant seule car son mari l'a exclue de la maison ;

Dans cette situation, le rôle RD est de sensibiliser la mère pour que la jeune soit au courant de la situation avant son audience (dans laquelle elle est obligée de témoigner sur son histoire), de mettre à jour son narratif, de rencontrer la jeune pour lui expliquer la procédure et faire des simulations d'audience. Important d'informer le Tribunal sur les raisons qui ont motivés la mère à ne pas partager la réelle histoire à sa fille avant.

VIGNETTE 2



MINEUR ACCOMPAGNÉ

- Jeune garçon âgé de 5 ans arrive au Canada accompagné de sa mère après avoir réalisé la grande route (Brésil vers Canada) ;
- Mère originaire d'Haïti et son garçon détient la nationalité brésilienne, car il est né lors du séjour de Mme au Brésil ;
- La mère a tout perdu (documents importants) lors de son passage dans la jungle de Darien
- Une fois arrivée à Montréal, la mère est hospitalisée pour un trouble psychologique. L'enfant est pris en charge par la DPJ et il est placé dans une famille d'accueil, car la mère n'est plus en mesure de s'occuper de son fils ;
- Placement à majorité et dossier de demande d'asile séparé de celui de sa mère ;

Dans cette situation, le rôle RD est de mettre à jour le narratif de le jeune à l'aide de sa mère biologique (en informant la mère d'accueil des démarches en cours), de réaliser des démarches auprès du Service social International pour obtenir l'acte de naissance du fils au Brésil et de détailler les risques prospectifs advenant un retour au Brésil pour l'enfant.

VIGNETTE 3



ADULTE

- Homme gay, originaire du Pakistan ;
- AVC en cours de chemin vers le Canada, atteintes cognitives incertaines à son arrivée au Canada ;
- 2e AVC au Canada, atteinte au niveau cognitif, difficulté à s'exprimer et mobilité réduite ;
- Homme est placé dans une Ressource intermédiaire (RI) ;
- Incapacité à mettre à jour le dossier d'immigration en raison des limitations de M. ;
- Aucun contact avec famille et amis ;
- Audience dans la chambre de M. ;
- Problème au niveau de l'identité et de la crédibilité, intervention du Ministre lors de l'audience ;

Dans cette situation, le rôle RD est de mettre à jour le dossier en mettant l'accent sur les risques prospectifs advenant un retour au Pakistan. La crainte subjective initiale n'a plus trop d'importance dans ce cas-ci. M. appartient à un groupe social qui serait à risque de persécution advenant un retour au Pakistan.



QUELQUES ENJEUX

- Difficulté à trouver des conseils acceptant un mandat d'aide juridique ;
- Barrière de langue peut représenter des enjeux importants. La présence d'interprètes est nécessaire et même obligatoire, mais difficile à coordonner ;
- Le contexte socio-économique des personnes demandeuses d'asile représentent également une réalité avec laquelle nous devons composer lors de la préparation du dossier ;
- Défense de droit, déconstruction des préjugés liés au statut de demandeur d'asile et constante vulgarisation du processus à différents acteurs (professionnels, famille, amis, etc.) ;
- La forte demande pour des représentant.e.s désigné.e.s par la CISR versus les limites de nos ressources et les services que nous sommes en mesure d'offrir ;
- Collaborations avec plusieurs acteurs provenant de secteurs différents, ce qui rend complexe la coordination du service ;



QUE FAIRE DEVANT DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE QUI PRÉSENTENT DES VULNÉRABILITÉS IMPORTANTES ?

À PRIVILÉGIER

- Vérifier avec la personne s'il y a un conseil juridique impliqué (avocat/consultant) et demander l'autorisation de communiquer avec celui-ci pour s'assurer qu'ils sont au courant de l'état de santé de la personne. Possibilité par la suite d'établir un plan de match avec le conseil ;
- Informer le Tribunal en rédigeant une lettre faisant UNIQUEMENT état de l'état de santé et du niveau de vulnérabilité que présente la personne ;
- Si vous avez des questions, appeler la boîte vocale pour les professionnels 514-484-7878 X 64850 ;
- Référer la personne à l'accueil psychosocial du PRAIDA :

35 rue Port Royal Est, Montréal, QC, H3L 3T1 (5e étage), Métro Sauvé

À ÉVITER

- Informer le Tribunal sans avoir tenté de parler au conseil juridique au dossier ;
- Dans le cas de la rédaction d'une lettre, éviter d'inclure :
 - + des informations trop détaillées en lien avec le parcours migratoire et la crainte subjective (les raisons entourant le départ du pays)
 - + partager votre opinion sur l'analyse de la demande d'asile ;
- Réaliser quelconques démarches liées à la demande d'asile **sans le consentement de la personne et du conseil** ;

VIGNETTE 4



ADULTE

- Homme arrive à l'aéroport et demande l'asile ;
- Il dépose sa demande d'asile à la CISR dans les délais prescrits, mais sans conseil ;
- Quelques mois plus tard, l'homme fait une psychose et il est hospitalisé ;
- À la suite de son hospitalisation, une lettre est écrite par son médecin traitant pour faire état de la situation ;
- Dans la lettre, des informations relatant ce qui s'est passé au pays sont mentionnées. Il faut savoir que le M. est allophone et que la présence d'un.e interprète est nécessaire à chacune des interventions ;
- La lettre est envoyée à la CISR par l'hôpital et un.e RD est mandaté.e quelques semaines plus tard ;

Dans cette situation, le rôle RD est de mettre à jour le dossier. En réalisant l'actualisation du narratif, nous nous rendons compte qu'il y a une divergence entre les éléments récemment mis à jour et ce qui a été incorporé dans la lettre du médecin traitant. À l'audience, le commissaire remet en question les dires de M. en soulevant la contradiction entre ce qu'il dit et ce qui est écrit dans la lettre du médecin.

RÉDACTION D'UNE LETTRE S'ADRESSANT À LA CISR

EXEMPLE de contenu à insérer dans une lettre :

- Entête qui identifie la personne à l'aide du numéro IUC (identifiant unique pour la CISR et l'IRCC)
- Courte introduction sur le service que vous offrez ;
- Bref historique du suivi ;
- Diagnostics connus ou déjà posés, la date de ces diagnostics, le professionnel qui a posé ces diagnostics et comment ces diagnostics se traduisent dans le quotidien (ex. Oublis fréquents, propos incohérents, confusion, etc.);
- Médication associée s'il y a et risque si arrêt de la médication ;
- Fréquence des suivis + présence d'enjeux s'il y a ;
- Observations cliniques/opinion professionnelle quant à l'état de la santé de la personne et l'impact sur sa capacité à se mobiliser dans les démarches d'asile et à témoigner le jour de l'audience ;
- Proposer au Tribunal de nommer un.e représentant.e désigné.e. Par exemple : "Considérant les principes de justice naturelle, nous croyons qu'un.e représentant.e désigné.e permettrait d'assurer que les meilleurs intérêts de X soient pris en compte lors de l'évaluation de sa demande d'asile devant le Tribunal" ;
- Signature et joindre une annexe au besoin (note clinique d'un médecin et/ou autres preuves soutenant les informations mentionnées dans la lettre) ;
- Toujours faire valider votre lettre par le conseil juridique

Le BUT est de démontrer que la personne en question n'est pas en mesure de comprendre la nature de la procédure et donc de se représenter adéquatement devant le Tribunal.



QUESTIONS ET COMMENTAIRES?

BOÎTE VOCALE DU PRAIDA POUR LES PROFESSIONNELS

514-484-7878 X 64850